

Gemengerot / Conseil Communal

Séance publique du 30 juillet 2025

Présent(e)s : M. Rasqué, bourgmestre, Mme Glodé, échevine et M. Müller, échevin ;
M. Aguilera, M. Reckel, M. Kolbet, M. Gereke et M. Schmit, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : Mme Camusel

Votant par procuration : Mme Camusel

Le conseil communal décide :

1. Vision territoriale « Kanton Réiden »

Présentation et explications par M. Nico Kraus.

2. Unanimentement de fixer pour l'année 2026 les taux multiplicateurs de l'impôt foncier comme suit :

Taux A (propriétés agricoles et forestières) : 300%

Taux B (immeubles bâtis et non bâtis) : 300%

3. Unanimentement de fixer pour l'année 2026 le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial communal d'après le bénéfice d'exploitation à 300%,
4. Unanimentement de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2025 conformément aux indications reprises au tableau ci-contre :

Article du budget	Libellé	Justification sommaire de la demande de modification budgétaire	Montant des recettes ou des dépenses admises antérieurement	Nouveaux montants	Montant modifiés
3/242/612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments	Diverses réparations à faire	9.000,00 €	12.000,00 €	3.000,00 €

3/441/612140/99001	Achat cartes « Night Rider » destinées à la revente	Augmentation des trajets Night Rider	5.000,00 €	6.000,00 €	1.000,00 €
3/627/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	Augmentation consommation électricité	2.000,00 €	3.000,00 €	1.000,00 €
3/627/608112/99002	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	Augmentation consommation électricité	2.000,00 €	4.000,00 €	2.000,00 €
3/628/612200/99003	Services d'entretien et réparations des bâtiments	Nombreux congés de maladie	26.000,00 €	36.000,00 €	10.000,00 €
				TOTAL	17.000,00 €

5. Unanimentement de modifier le budget extraordinaire 2025 comme suit :

Le crédit spécial de 7.000,00 € est porté au budget de l'exercice 2025 sous l'article 4/320/223800/25012 des dépenses extraordinaires « Installation des points de secours, 'Rettungspunkte' » et de soumettre la présente à l'autorité supérieure.

6. De déclarer que les terrains :

- Section E d'Ell, N° 1209/1644, lieu-dit : « Rommelsbuesch », bois contenant 42 ares 70 centiares ;
- Section E d'Ell, N° 1212/0, lieu-dit : « Rommelsbuesch », bois contenant 9 ares 40 centiares ;
- Section B de Petit-Nobressart, N° 538/0, lieu-dit : « Pallenbour », bois contenant 5 ares ;
- Section B de Petit-Nobressart, N° 539/0, lieu-dit : « Pallenbour », bois contenant 52 ares 40 centiares ;
- Section B de Petit-Nobressart, N° 541/0, lieu-dit : « Pallenbour », bois contenant 56 ares 90 centiares ;



- Section E d'Ell, N° 699/0, lieu-dit : « In Eschelt », bois contenant 10 ares 30 centiares ;
- Section D de Rédange, N° 1415/0, lieu-dit : « Rehheck », bois contenant 28 ares 80 centiares ;

Sont acquis dans le but de la conservation ou la restauration de la nature respectivement la protection des ressources naturelles.

7. Unanimentement d'approuver la délibération du conseil d'administration de l'Office Social Canton de Redange, du 1^{er} juillet 2024, point 5 de l'ordre du jour : - suivi budget- fonds de roulement, concernant l'augmentation du fonds de roulement de 5,00 € à 10,00 € par habitant et ce à partir de l'année 2024
8. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités
9. Affaires courantes et communications

Séance à huis clos

10. De nommer à 7 voix contre 1 Monsieur Luca Clees au poste d'employé communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique à raison de 40 heures par semaine degré d'occupation 100%, au poste du délégué à la sécurité de la commune d'Ell